



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Maintenir les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale

DURÉE

1 jour - 7 heures en présentiel

PUBLIC

Toute personne titulaire du Certificat de SST.

PRE REQUIS

Etre titulaire du Certificat de SST.

EFFECTIF /SESSION

4 participants minimum.

10 participants maximum.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation continue théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ANS

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail
(Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.

Article 223-6 du Code pénal.

Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS

Document de référence SST- INRS.

OFSP est habilité par l'INRS sous le N°
1493038/2021/SST-01/O/06

TARIF

Devis sur demande :

RICHOUX Gaëlle

Responsable commerciale

0602394916

richoux-gaëlle@ofsp.fr

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Revoir, Confirmer et réactualiser ses compétences.

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, Être capable de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

⇒ 1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST

⇒ 2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

⇒ 1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

⇒ 2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées

⇒ 3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

⇒ 1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs)

des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée

⇒ 2. Reconnaître les autres signes affectant la vie de la victime

⇒ 3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

⇒ 1. Définir les différents éléments du message d'alerte

⇒ 2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

⇒ 3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

⇒ 1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

⇒ 2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir

indiquée dans le guide des données techniques

⇒ 3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

.../suite



OFSP

Organisme de Formation Sécurité et Prévention



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Maintenir les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale

DURÉE

1 jour - 7 heures en présentiel

PUBLIC

Toute personne titulaire du Certificat de SST.

PRE REQUIS

Etre titulaire du Certificat de SST.

EFFECTIF /SESSION

4 participants minimum.

10 participants maximum.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation continue théorique et pratique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

2 ANS

VALIDATION DES ACQUIS

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (Certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, mannequins, masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la réalisation des situations, vidéos, plan d'intervention, aide mémoire SST (ED 4085 - INRS).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES & DOCUMENTAIRES

Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.

Article 223-6 du Code pénal.

Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS

Document de référence SST- INRS.

OFSP est habilité par l'INRS sous le N°

1493038/2021/SST-01/O/06

ACCESSIBILITE

OFSP s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référent handicap.

REFERENT PEDAGOGIQUE ET HANDICAP

Mehdi BENTOUMI

Contact@ofsp.fr - 0602727314

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Revoir, Confirmer et réactualiser ses compétences.

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident,

Être capable de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

DOMAINE DE COMPETENCES 2

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

⇒ 1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans

son entreprise

⇒ 2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

⇒ 1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées

⇒ 2. Déterminer des risques et leur dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

⇒ 1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

⇒ 2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés

à toute situation dangereuse repérée

⇒ 3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

⇒ Epreuve 1 : le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation d'accident proposée

⇒ Epreuve 2 : le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur, à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention

Cas particuliers : situations inhérentes aux risques spécifiques

⇒ Connaître les risques spécifiques liés à son entreprise ;

⇒ Connaître la conduite à tenir face à ces risques.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités